



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°13 - Novembre 2009

Edito

Chers amis de Colayrac-Saint Cirq,

Dans la dernière lettre n°12, figurait, parmi les décisions du Conseil Municipal, celle qui portait approbation du projet d'agglomération et des nouveaux statuts de la CAA. Y ont été exposés en accompagnement les grands principes auxquels s'attache la CAA et les compétences qu'elle prend désormais en charge.

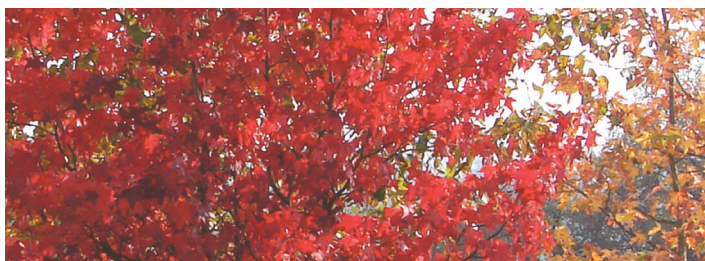
Pour compléter l'information, après les compétences voici indiquées dans cette lettre-ci les modalités de fonctionnement de la CAA ou, en un mot, sa « gouvernance », qu'il a fallu adapter également aux nouveaux statuts.

Revenant à notre commune, je voudrais souligner une action que nous entreprenons dans le prolongement du rapport n°10 de ce conseil municipal : la dénomination des rues et la numérotation des habitations.

C'est une opération assez lourde. C'est pourquoi elle s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires et commencera par le secteur où les problèmes de courrier signalés sont les plus nombreux, à savoir l'Est de notre commune. Essentiellement : Corne – Le Bédât – St Jean de Vigouroux – Fangot ...

Elle sera accompagnée d'un courrier individuel, adressé à chaque foyer concerné, permettant d'effectuer les démarches utiles en vue des changements d'adresse.

Merci à tous de comprendre l'intérêt de cette opération devenue nécessaire avec la restructuration des services de la Poste et de bien vouloir accepter les contraintes liées à sa mise en place.



François Chelmeil

COUP DE PROJECTEUR

Marché DE NOEL à Colayrac-Saint Cirq (2^{ème} édition) Il aura lieu **le dimanche 20 décembre 2009**

Place Maurice Tisseraud (devant l'église de Colayrac) Matin et après-midi, avec la possibilité de se restaurer sur place
Le Père Noël sera présent ...et un photographe ! à 17h, la municipalité offre le vin chaud,
et à 18h concert de Noël par la chorale Polifonia d'Agen.

Le 3 octobre dernier, à l'occasion de l'inauguration du Centre Omnisports Jacques Clouché, les colayracais étaient de la fête.

les jeunes mini-basketteurs Colayracais ont participé en compagnie des clubs de l'Agen BC, l'AL Passage, Foulayronnes BB et l'AL Boé à une animation. Ils nous ont servi une prestation talentueuse. Encadrés par les différents éducateurs diplômés de l'Agglo, la séance s'est déroulée dans une très bonne ambiance à l'intérieur d'une salle qui propose tous les avantages pour pratiquer le basket-ball dans de bonnes conditions.



A cette même occasion, le matin, plus de 150 cyclistes amateurs pratiquant la petite reine, ont parcouru les 50 kms reliant les différentes communes de l'agglomération agenaise.

• **Contrat de concession pour le service de la distribution du gaz.**

La desserte gazière et l'extension des réseaux publics de distribution du gaz naturel est régie par un décret de juillet 2008. Un avenant au contrat de concession a été négocié avec GrDF pour se conformer à ce décret d'application, notamment au plan des participations financières des collectivités territoriales. Le Conseil accepte à l'unanimité que le Maire signe cet avenant.

• **Etudes surveillées : revalorisation de l'indemnité de surveillance.**

Le paiement des études surveillées dans nos écoles, effectuées dans le cadre des « travaux supplémentaires » hors service normal, font partie des défenses facultatives de la commune, que ces études soient assurées par les enseignants ou par des vacataires.

Les taux sont déterminés par référence au décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, majorés au 1^{er} juillet 2009. Le taux maximal pour les professeurs des écoles est ainsi porté à :

21,68 € pour l'heure d'étude surveillée

11,56 € pour l'heure de surveillance (cantine, garderie)

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles, à compter du 01/07/2009 comme suit :

- étude surveillée : 75 % du taux plafond, soit 16,26 €

- surveillance : 100 % du taux plafond, soit 11,56 €

• **Convention d'utilisation de la salle des fêtes avec le Kodokan Judo Colayrac.**

La section colayracaise de judo du PJU (Passage-Judo-Université) a pris son indépendance et est devenue un club colayracais indépendant.

A l'instar des autres clubs de la commune, une convention d'usage des locaux municipaux mis à leur disposition est établie entre le club et la municipalité, ... approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.



• **« Politique de la ville » : demande de subvention de fonctionnement.**

La Communauté d'Agglomération d'Agen a décidé de s'engager financièrement aux côtés des communes non retenues dans le cadre du « Contrat Urbain de Cohésion Sociale » (CUCS) ... dont Colayrac-Saint Cirq, pour leurs projets s'inscrivant dans les critères de la « politique de la ville ».

Compte tenu des efforts faits par la commune autour des HLM ces dix dernières années, elle est éligible aux aides de la CAA pour la réalisation de ses projets à caractère social (accueil de loisirs, garderie, etc ...).

Le budget prévisionnel de ce projet sur l'année scolaire s'élève à 16 000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 8 000€ au titre de la politique de la ville.

• **CAA : adhésion de la commune de Sauvagnas.**

Dans le prolongement naturel de la procédure engagée suite à la demande d'adhésion de la commune de Sauvagnas à la CAA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'extension du périmètre de la CAA au territoire de la commune de Sauvagnas

- d'autoriser le Maire à notifier cet avis à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

• **Cimetières : tarifs révisés des concessions supportant du bâti**

Les concessions supportant bâti (caveaux etc ...) avérées en état d'abandon sont mises en vente, à l'initiative de la commune. Les prix proposés pour l'achat du « bâti » sont estimés à partir de leur taille et de leur état. Ils s'ajoutent à ceux de la concession. L'état des caveaux concernés et les conditions d'acquisition peuvent être consultés à la Mairie.

Le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.

• **Création d'un poste de rédacteur**

Par promotion interne un agent des services administratifs de la Mairie est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de rédacteur territorial en remplacement de celui d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe occupé précédemment par l'agent.

• Budget supplémentaire 2009

Il s'équilibre (recettes – dépenses)

en fonctionnement, à 216 262 €

en investissement, à 1 015 002 €

Le détail peut en être consulté à la Mairie.

Il est approuvé à l'unanimité...

Il est à noter que la gestion très serrée de notre budget et le large appel à subventions extérieures permettent de fonctionner sans emprunts nouveaux.

• Travaux de la traversée du bourg – phase II : Convention avec le Syndicat du Sud du Lot

Dans le cadre des travaux sur la RD813, une mise à la cote des ouvrages d'eau potable et d'assainissement est prévue.

Une convention doit en définir les modalités techniques et financières, ainsi que la nature des travaux. Le montant prévisionnel s'élève à 15 211,80 €. Ces travaux seront remboursés par le Syndicat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Syndicat.

• Dénomination des voies – numérotation des habitations

A la demande tous, à la fois des administrations qui souhaitent des « adressages » de leurs clients et usagers plus précis que les lieux-dits, ainsi que de la population, il convient aujourd'hui de dénommer nos voiries et de numérotter nos habitations.

Cette opération a pour but de faciliter les repérages et les localisations de chaque habitation et équipement. Elle permet ainsi d'améliorer la sécurité des citoyens en facilitant " l'acheminement " des secours d'urgence.

La numérotation des habitations est appelée à couvrir les secteurs de notre territoire communal où cela s'avère indispensable. Les plaques numérotées seront remises, gratuitement, pour chaque logement concerné, de même qu'une lettre précisant sa nouvelle adresse sera envoyée à chaque foyer intéressé.

Les services sociaux de la Mairie accompagneront les personnes qui pourraient rencontrer des difficultés dans leurs démarches auprès des administrations pour faire connaître leur nouvelle adresse.

La Communauté d'Agglomération d'Agen

La gouvernance

Dans la lettre précédente (n°12) une page a été consacrée à la Communauté d'Agglomération d'Agen dont les nouveaux statuts viennent d'être adoptés aussi bien par le Conseil Communautaire lui-même que par chacun des Conseils Municipaux qui comprend la CAA.

Etaient indiqués de manière synthétique dans cette page les grands principes sur lesquels repose désormais la gestion de la CAA et les compétences « obligatoires », « optionnelles » et « facultatives » qu'elle aura à assumer dès le 1^{er} janvier 2010.

Pour compléter la présentation des nouveaux statuts, il y a lieu d'explicitier les termes de la « gouvernance ».

• Un organe délibérant : le Conseil Communautaire

Il est composé de délégués des Conseils Municipaux.

Chaque commune y est donc représentée, au prorata de sa population, en tenant compte à la fois de son importance et de sa représentativité.

La répartition des sièges actuelle est déterminée à raison d'un siège par tranche de 1000 habitants avec plafonnement des villes d'Agen (à hauteur de 35 % des sièges attribués) et de celle du Passage d'Agen (à hauteur de 17 %).

Le résultat de ce calcul nous donne le nombre de délégués par commune :

AGEN 17 - LE PASSAGE D'AGEN 8 - BON-ENCONTRE 6 - BOE 5 - FOULAYRONNES 5

LAYRAC 3 - COLAYRAC-ST CIRQ 3 - St HILAIRE DE LUSIGNAN 2

soit un total de 49 délégués.

Cette répartition intègrera les évolutions législatives sur l'intercommunalité.

• Des commissions thématiques constituées au sein du Conseil Communautaire, elles sont chargées d'étudier les dossiers à lui soumettre.

• Un bureau composé d'un président, de vice-présidents et éventuellement de membres, chaque commune y est représentée de manière égale, à raison d'un représentant pour chacune d'elles.

Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil de Communauté.

• Un président :

Il est élu par le Conseil de Communauté.

Il assure l'exécution des décisions du Conseil.

Il représente la Communauté d'Agglomération d'Agen dans tous les actes de la vie civile, il est garant du bon fonctionnement de l'institution...

NB : La dernière lettre (n°12) faisait état des [compétences de la CAA](#)

Celle-ci (n°13)... de la [gouvernance de la CAA](#)

La suivante (n°14) mettra en évidence les [dispositions financières et fiscales](#).

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- Mercredi 11 novembre à 11^h45 au Monument aux Morts : Cérémonie du 11 novembre - armistice 14-18, précédée de la messe à l'église à 11^h et suivie du verre de l'amitié à la mairie à 12^h15.
- Lundi 16 novembre à 19^h à la mairie : Conseil Municipal
- Samedi 21 novembre à 20^h à la salle des fêtes : repas des anciens du COC
- Samedi 28 novembre à 19^h30 à la salle des fêtes de St Hilaire de Lusignan : repas dansant avec Cocktail Blues organisé par le comité de jumelage Colayrac-Saint Cirq...San Fior. Réservation avant le 24 novembre auprès de Louis TAGLIAFERRO : 05.53.87.56.34
- Vendredi 4 décembre à 21^h00 : Concours de belote à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq (engagement 15 euros l'équipe).
- Samedi 5 décembre à partir de 15^h30 : Spectacle « une épopée colorée » présenté par la Compagnie Ribambelle de Nérac et organisé par la crèche Farandole à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
- Vendredi 11 décembre à partir de 20^h30 : Loto du basket à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq
- Samedi 12 décembre à partir de 20^h30 : Loto organisé par l'association numérimage à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
- Vendredi 18 décembre à partir de 19^h30 : Spectacle de l'école de Saint Cirq à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
- Lundi 17 décembre à 19^h à la mairie : Conseil municipal
- Dimanche 20 décembre : Marché de Noël, animations, restauration, concert place de l'église à Colayrac (place Maurice Tisseraud).
- Jeudi 31 décembre à 20^h00 : Réveillon de fin d'année à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq, organisé par le Basket.
- Mercredi 13 janvier 2010 : repas des « octogénaires »
- Vendredi 15 janvier 2010 à 19^h30 : vœux à la population à la salle des fêtes

BIEN VIVRE ENSEMBLE

« Mobilisation générale » autour du « développement durable ».

On peut dire qu'il s'agit d'une conception nouvelle de la gestion de nos entreprises et de nos actions, dans des perspectives où la consommation intègre l'idée de l'économie de nos ressources.

Le développement durable devient un axe transversal de toutes nos politiques collectives et de tous nos agissements individuels (économie, urbanisme, transports et déplacements, tri des déchets ménagers, énergie ...).

Mais comment pouvons nous évoluer vers ce « développement durable » ?

S'il est vrai que l'on perçoit une prise de conscience collective de l'épuisement des ressources de la planète, il devient nécessaire que chacun adopte un comportement citoyen.

FLASH : La sécurité de tous passe par la vigilance de chacun. Soyons solidaires !

Infos pratiques

La collecte des encombrants est prévue le 28/11/2009. Pour les enlèvements appeler le **0 800 77 00 47**